



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents : 16

Votants : 22

Dont procurations : 6

OBJET : Transfert de 2 parcelles du lotissement les Mimosas dans le domaine public

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à 19 heures, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 31 octobre 2022

Présents (es) : MM. GIRERD – CORONINI – WILT - DONNET - PONZONI – SEGUI - BERTONA – ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON - NAVARRO – JANON – RAZAFINJATOVO – VEUTHAY.

Procurations :

M. ECOSSE donne procuration à M. CORONINI

Mme SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI

Mme DE LOS RIOS donne procuration à Mme BERTONA

Mme SOLEILHAC donne procuration à Mme GIRERD

M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à Mme WILT

Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme PONZONI

Excusé (ées) :

Mme BOULAÏD – MM. BASSEY – CANFORA - FENOLI

Absent (es) :

M. BLOUZARD

M. Bruno CORONINI est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le 23 février 2021, le transfert dans le domaine public des voiries et des équipements communs de 4 lotissements avaient été acté par la délibération 2021-02-14. Pour rappel, cette opération peut être réalisée grâce à la possibilité qu'offrent ces lotissements de créer de nouvelles liaisons et des cheminements alternatifs aux routes principales.

Concernant le lotissement des Mimosas, en raison d'une erreur matérielle, seulement 2 parcelles sur 4 avaient été recensées, ne permettant pas de finaliser l'acte notarié. C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de répertorier la totalité des parcelles concernées par cette cession gratuite :

- Les parcelles cadastrées section AE n° 336 pour une contenance de 998m² et AE n°352 pour une contenance de 154m², déjà actées
- Les parcelles cadastrées AE n°344 pour une contenance de 11m² et AE n°346 pour une contenance de 24m²

L'acquisition doit s'effectuer par acte notarié sous forme de cession gratuite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2021-02-14 portant transfert dans la domaine public de 2 parcelles cadastrées section AE n° 336 pour une contenance de 998m² et AE n°352 pour une contenance de 154m²

Considérant l'avis exprimé de façon expresse par les habitants du lotissement les Mimosas ou par leur représentant ;

Considérant que le transfert ne peut pas s'effectuer hors la totalité des voiries concernées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** la rétrocession de la voirie et des équipements communs du lotissement les Mimosas dans son intégralité et leur intégration dans le domaine public communal pour les parcelles suivantes:

Les parcelles cadastrées section AE n° 336 pour une contenance de 998m², AE n°352 pour une contenance de 154m², AE n°344 pour une contenance de 11m² et AE n°346 pour une contenance de 24m²

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à valider et signer tous documents relatifs à cette délibération
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of Amélie GIRERD. To the left of the signature is the official seal of the Mairie de Renage, Isère. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE RENAGE' at the top and 'ISERE' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.

Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 15 novembre 2022
- Publié le : 15 novembre 2022